L’assemblée régionale des jeunes ouverte aux candidatures jusqu’au 20 janvier

mardi 27 décembre 2022, par lpe

Le Conseil régional en a acté la création le 17 octobre dernier. Cette assemblée régionale des jeunes doit permettre un accès des jeunes citoyens de la région Nouvelle-Aquitaine à une instance démocratique à l’échelle régionale qui aura un rôle consultatif et pourra aussi être force de proposition.
Le mandat d’une durée de deux années non renouvelable permettra aussi aux jeunes d’impulser des projets. Ils siègeront trois fois par an et la composition de cette assemblée sera répartie comme suit :
108 jeunes titulaires et 108 suppléants
- 6 jeunes des départements 16, 19, 23, 24, 40, 47, 79 et autant de suppléants
- 12 jeunes des départements 17, 64, 86, 87 et autant de suppléants
- 18 jeunes du département 33 et autant de suppléants

Les candidatures sont ouvertes jusqu’au 20 janvier pour tous les jeunes Néo-Aquitains âgés de 15 à 29 ans.

Pour candidater, suivez ce lien